

Nanterre, le 12 avril 2022

## Assemblée générale des actionnaires de VINCI du 12 avril 2022

- Approbation de l'ensemble des résolutions
- Dividende au titre de l'exercice 2021 : paiement en numéraire du solde de 2,25 euros par action le 28 avril 2022
- Renouvellement des mandats d'administrateur de M. Xavier Huillard, Mme Marie-Christine Lombard, M. René Medori et de la société Qatar Holding LLC
- Nomination de M. Claude Laruelle en qualité d'administrateur
- Ambition environnementale du Groupe précisée : objectif de réduction des émissions indirectes de CO<sub>2</sub> (*scope 3*) de 20 % entre 2019 et 2030 – validé par la *Science Based Targets initiative* (SBTi)

L'assemblée générale mixte des actionnaires de VINCI s'est réunie le 12 avril 2022 à la salle Pleyel à Paris, sous la présidence de Xavier Huillard, président-directeur général du Groupe.

Avec un quorum de 70,25 %, l'assemblée générale a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises, dont :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- la distribution d'un dividende de 2,90 euros par action au titre de 2021. Compte tenu de l'acompte de 0,65 euro par action payé en novembre 2021, il reste à verser un solde de 2,25 euros par action en numéraire, le 28 avril 2022. Le détachement du coupon interviendra le 26 avril 2022 ;
- le renouvellement pour une durée de quatre ans des mandats d'administrateur de Mme Marie-Christine Lombard, M. René Medori et de la société Qatar Holding LLC ;
- la nomination de M. Claude Laruelle en qualité d'administrateur ;
- le renouvellement pour une durée de quatre ans du mandat d'administrateur de M. Xavier Huillard.

Le Conseil d'administration de VINCI, qui s'est tenu à l'issue de l'assemblée générale, a décidé de nommer M. Xavier Huillard président-directeur général, étant précisé que le Conseil n'a pas l'intention de proposer une modification des limites d'âge prévues dans les statuts. Les fonctions de président du Conseil d'administration et de directeur général de Xavier Huillard seront donc dissociées avant la fin de son nouveau mandat.

Alors que VINCI accélère la mise en œuvre de son ambition environnementale, l'assemblée générale a été l'occasion de préciser un nouvel objectif, validé par la *Science Based Targets initiative* (SBTi). Le Groupe s'engage à réduire de 20 % l'empreinte carbone de son *scope 3* entre 2019 et 2030. Dans ce cadre, il entend accompagner les clients et usagers dans leurs efforts pour réduire leurs propres impacts. Cette stratégie globale est déclinée en de multiples initiatives, offres et solutions dans chaque filière de métiers. Cet engagement s'ajoute à celui fixé en 2020 de diminuer de 40 % les émissions directes de CO<sub>2</sub> (*scopes 1 et 2*) entre 2018 et 2030.

En outre, Mme Isabelle Spiegel, directrice de l'environnement de VINCI, a été nommée au comité Exécutif du Groupe.

Enfin, le Conseil d'administration a rendu un hommage appuyé à M. Yves-Thibault de Silguy pour sa fidélité et son engagement au service du Groupe au cours de ses différents mandats. Il a également tenu à remercier MM. Miloud Hakimi et Uwe Chlebos pour leur implication sans faille en tant qu'administrateurs représentant les salariés.

Le résultat des votes ainsi que la vidéo de l'assemblée générale seront disponibles prochainement sur le site internet du Groupe ([www.vinci.com](http://www.vinci.com)).

**Prochains rendez-vous :**

- 14 avril 2022 : publication du trafic passagers de VINCI Airports du 1<sup>er</sup> trimestre 2022
- 21 avril 2022 : information trimestrielle au 31 mars 2022

**À propos de VINCI**

VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions, de l'énergie et de la construction, employant 260 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Sa mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que sa vision de la réussite est globale, VINCI s'engage sur la performance environnementale, sociale et sociétale de ses activités. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets comme une condition nécessaire à l'exercice de ses métiers. L'ambition de VINCI est ainsi de créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses actionnaires, ses salariés, ses partenaires et pour la société en général. [www.vinci.com](http://www.vinci.com)